



**Annexes du CERFA n°14734*3 de
demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation
d'une étude d'impact (art. R.122-3 du CE)**

ENVIRONNEMENT

Février 2018

***Projet Avenue Villars
Chamalières (63)***

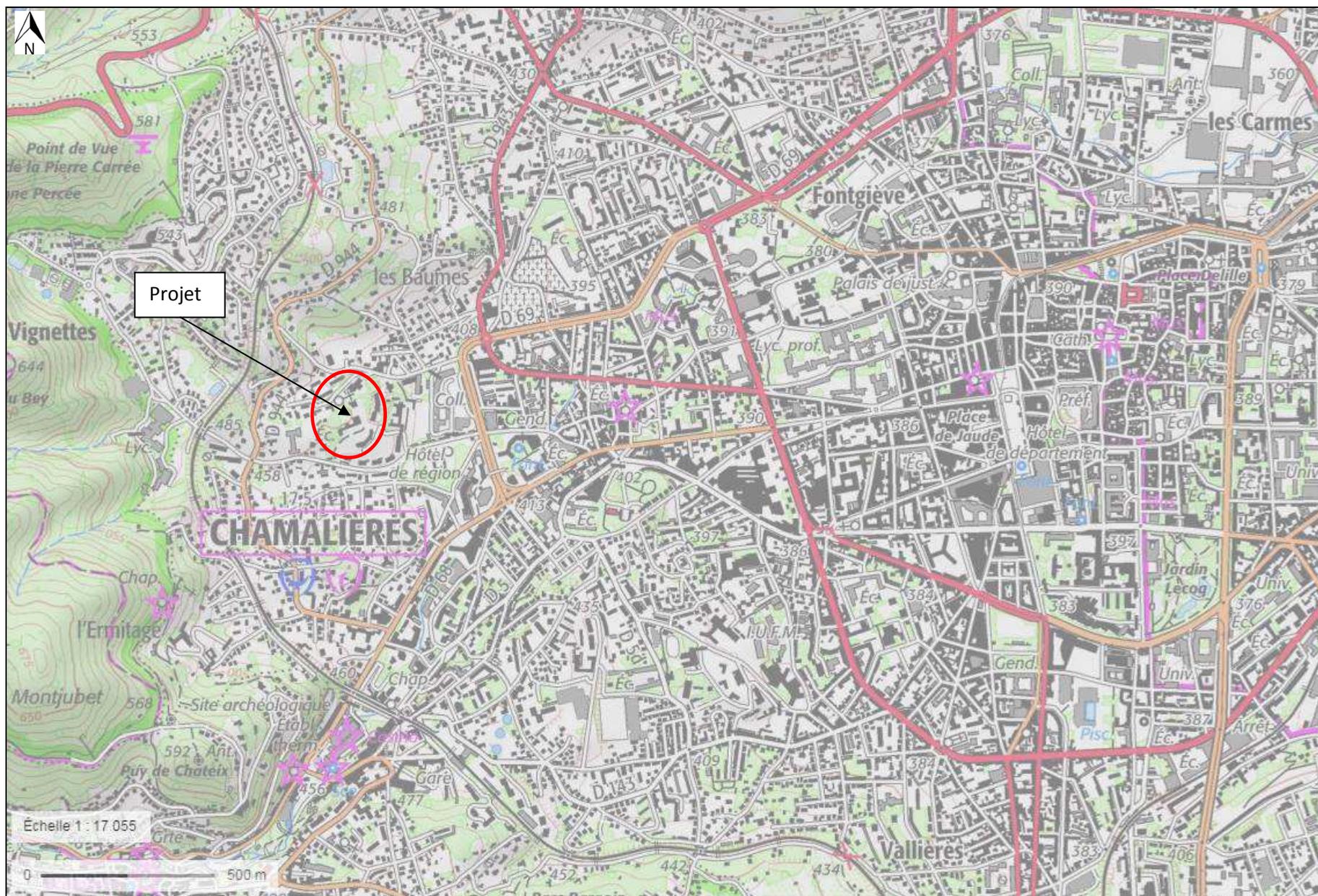
***Porteur du projet : QUARTUS MONTAGE
OPERATIONS
Mme RAPPAZ***

LISTE DES ANNEXES FOURNIES

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

ANNEXE 2

Plan de situation sur fond IGN



Annexes au CERFA de demande au cas par cas – Février 2018 – SOCOTEC Environnement et Sécurité
Projet avenue Villars – Chamalières (63) – QUARTUS M.O.

ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords



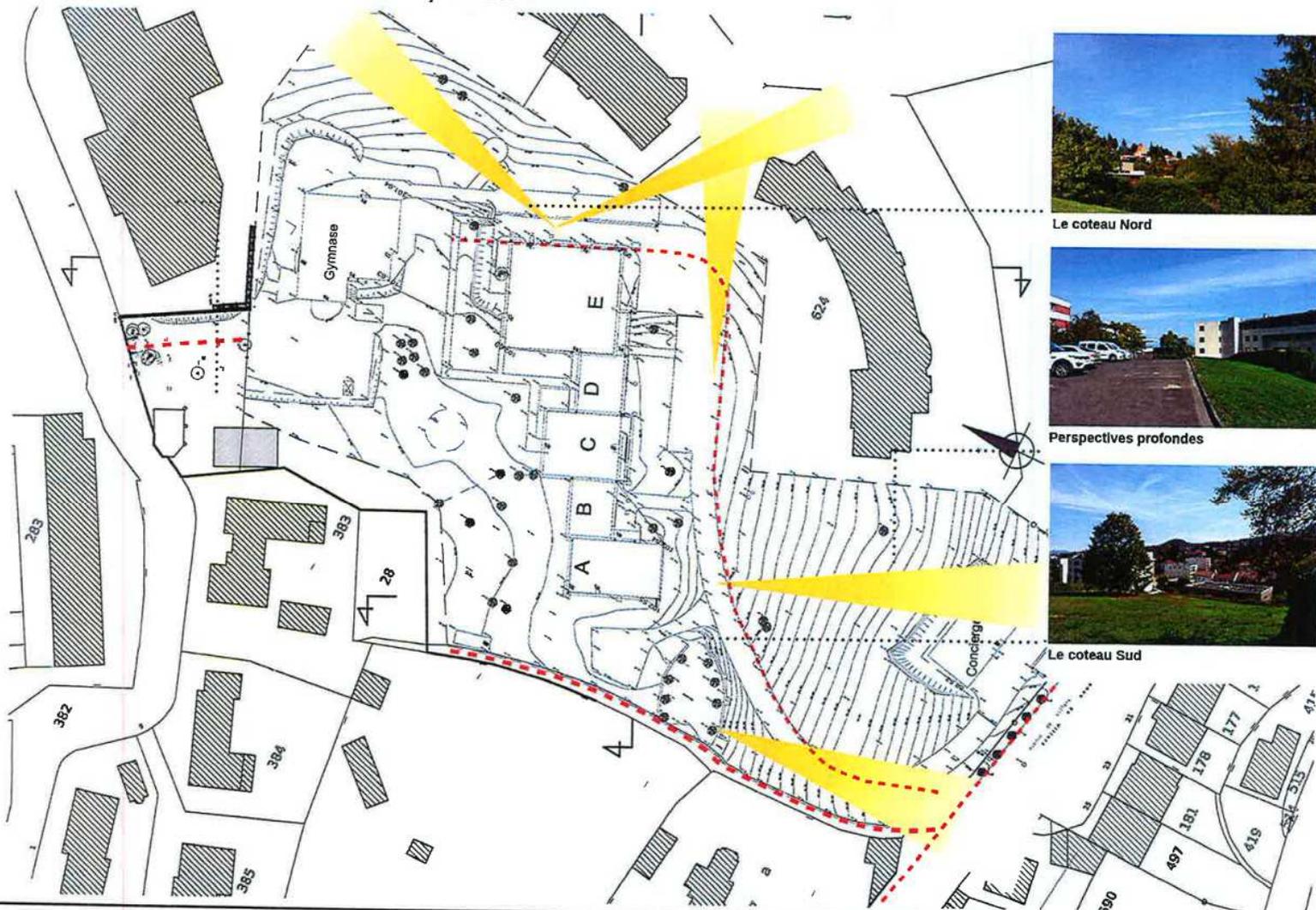
04

Aménagement du site de Clair Matin à Chamalières - 25.10.2017



QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

Conserver les vues romaines et les dessertes piétonnes



Le coteau Nord



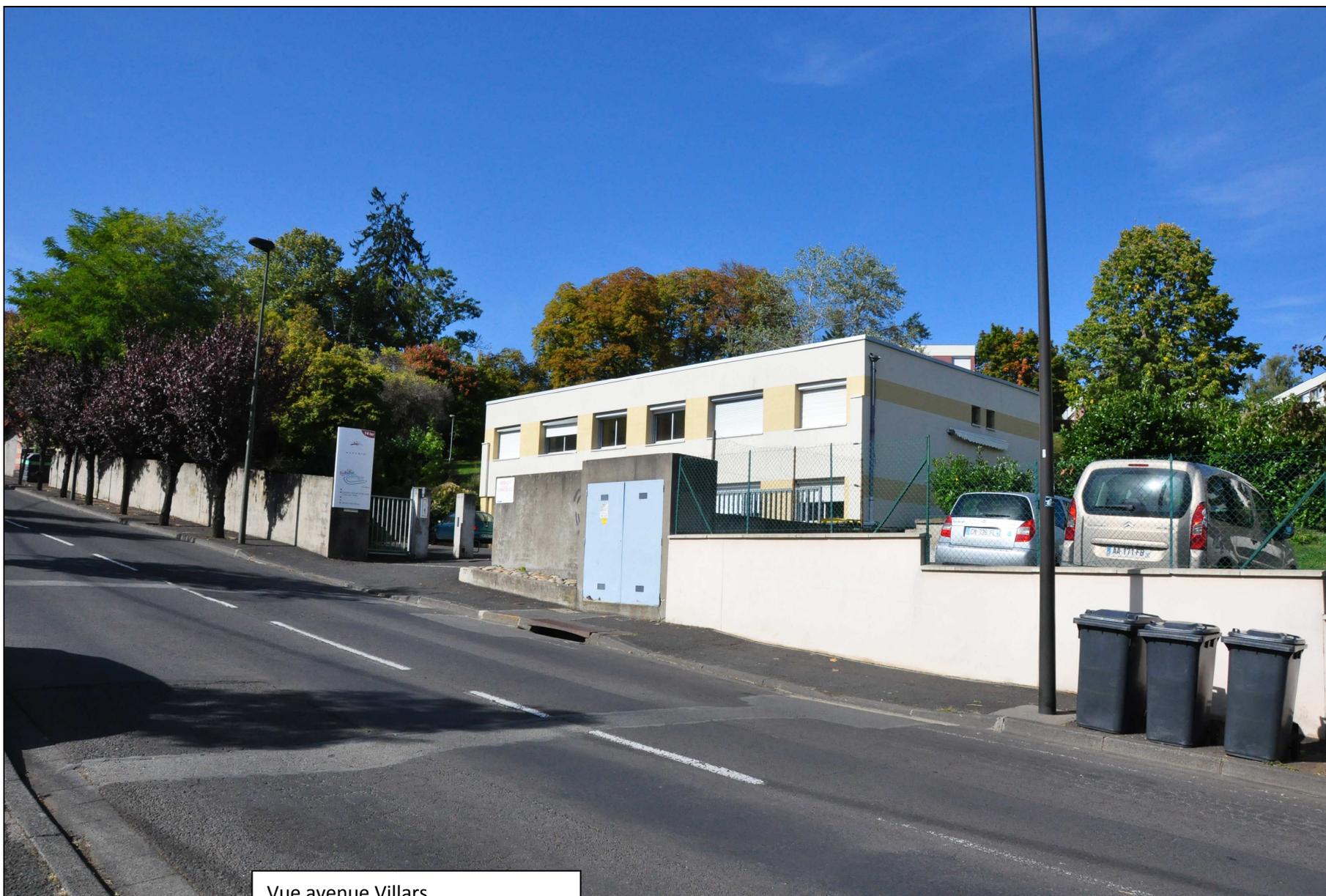
Perspectives profondes



Le coteau Sud



Vue sud du site



Vue avenue Villars

ANNEXE 4

Plans du projet



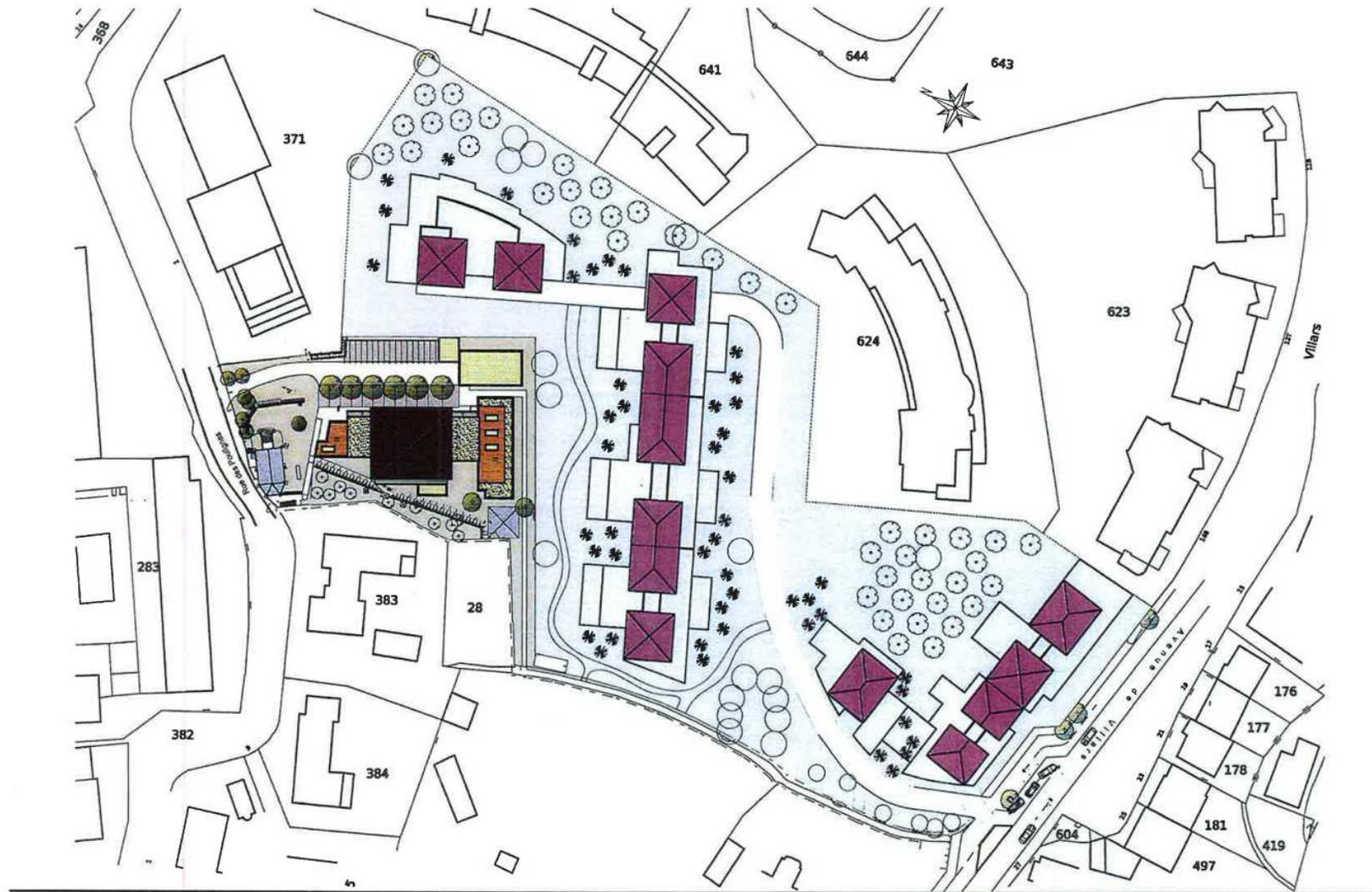
Aménagement du site de Clair-Matin à Chamalières - 25.10.2017



Atelier Jean-Paul CRISTINA Architectes
123, av. Jean Meunier - 63100 CLERMONT-FG
Tél. 04 73 90 29 59 - Fax. 04 73 92 71 88
jean.paul.cristina@wanadoo.fr



QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE



Aménagement du site de Clair Matin à Chamalières - 25.10.2017



Atelier Jean-Paul CRISTINA Architectes
 623 av. Jean-Baptiste - 63100 CLERMONT-FD
 Tél. 04 73 90 29 59 - Fax. 04 73 92 71 86
jean.paul.cristina@wanadoo.fr



QUARTUS
 ET LA VILLE SE PARTAGE

ANNEXE 5

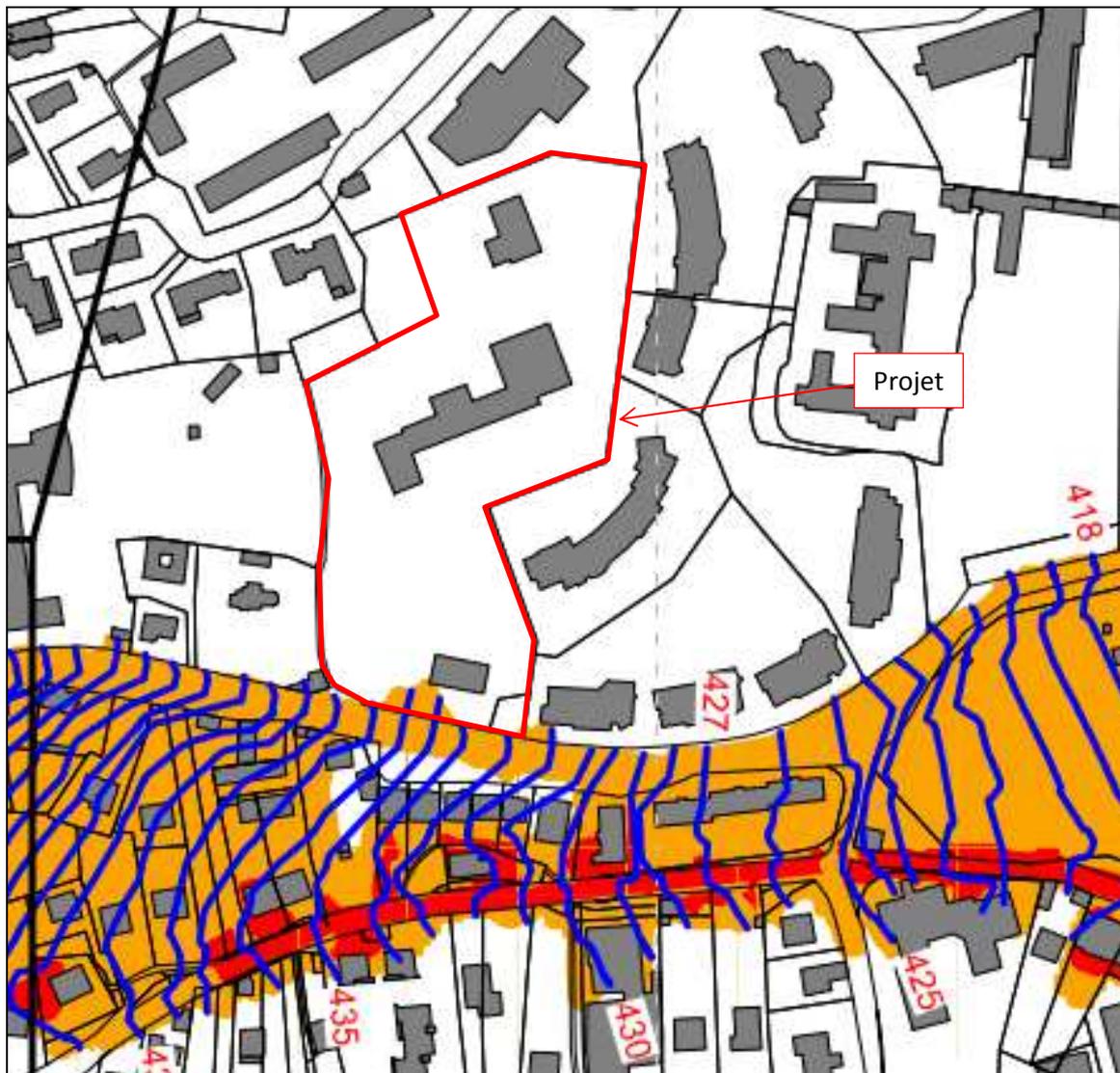
Plan des abords du projet au 1/2000 ème

ANNEXE 6

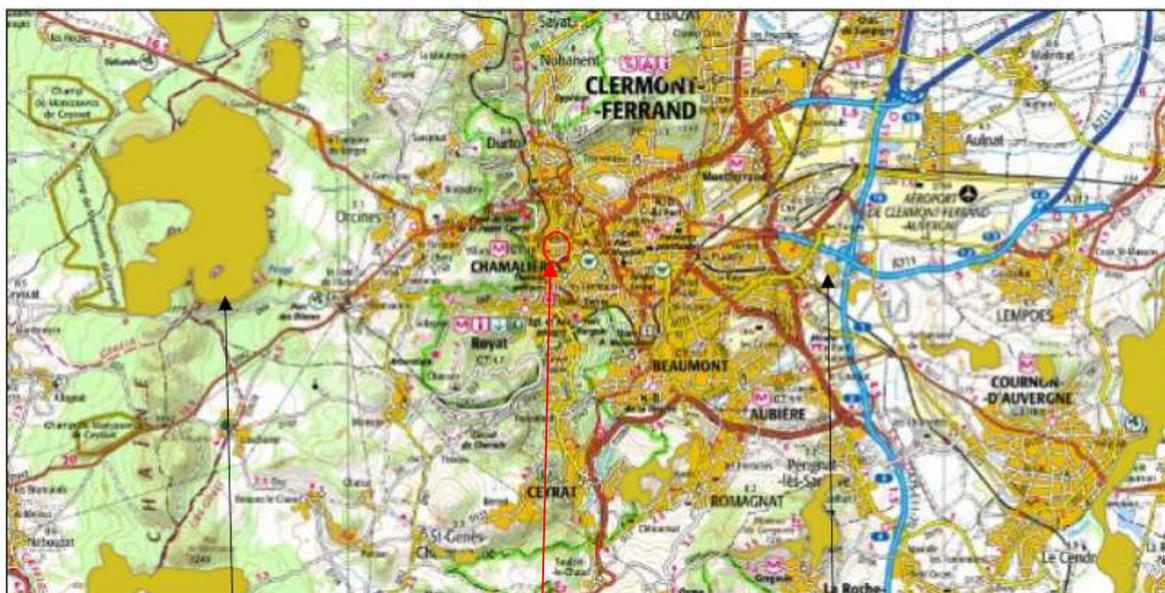
Carte du PPRI zone inondable (échelle modifiée)

Carte des zones Natura 2000

ZONE O / : alea faible et moyen sur une partie du site (couleur orange)



Situation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000



1 km

Projet

Chaine des Puys

Vallées et coteaux xérothermiques des
Couzes et Limagnes